



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Revalorisation et attractivité des carrières enseignantes

Question écrite n° 9183

Texte de la question

M. Lionel Causse attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la nécessaire revalorisation des carrières des enseignants du premier et du second degré pour favoriser l'attractivité de cette profession. Les éléments statistiques produits par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du Ministère de l'Education nationale nous interrogent. En effet, en 2007, pour 14 083 postes de professeurs des écoles offerts aux concours de recrutement des professeurs des écoles 56 556 candidats étaient présents aux épreuves. En 2016, le nombre de postes offerts était de 13 057 pour 33 930 présents. De plus, malgré un concours exceptionnel organisé en 2016 dans l'académie de Créteil, l'ensemble des postes offerts n'ont pas été pourvus. Les professeurs des écoles, selon leur statut, recrutés à bac +5, sont encore classés par l'INSEE comme profession intermédiaire de catégorie A, notamment au regard de leur niveau de rémunération. Celle-ci est encore inférieure d'environ 15 % au bout de 15 ans d'exercice à celle des autres enseignants français et européens (regards sur l'éducation 2017- OCDE). La "Masterisation" pose la question de la grille de rémunération des personnels enseignants de l'Education nationale entrant dans le métier et qui perçoivent un premier traitement de 1795 euros brut lors de leur première année d'exercice malgré cinq années d'études après l'obtention du baccalauréat et la réussite d'un concours de la fonction publique d'Etat. La situation reste similaire dans le second degré où sur la session 2016, l'intégralité des postes n'ont pas été pourvus (13 655 admis pour 15 431 postes offerts). Pour favoriser l'attractivité des professions enseignantes, il lui semble nécessaire d'attirer son attention sur l'utilité d'un chantier sur la revalorisation des carrières en complément des Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations.

Texte de la réponse

Le ministère fait preuve de détermination dans la poursuite de l'objectif consistant à renforcer l'attractivité des métiers. A ce titre, la mise en œuvre du protocole parcours professionnel, carrières et rémunérations (PPCR) depuis le 1er septembre 2017 contribue à la rénovation et à la revalorisation de l'ensemble des grilles indiciaires des enseignants. Les stagiaires enseignants, premier comme second degrés, entrent dans la carrière avec un salaire progressivement revalorisé. A terme, durant leur année de stage, ils percevront une rémunération de base (traitement brut) annuelle augmentée de plus de 1 400 euros. Le PPCR offre en outre de nouvelles perspectives de carrière, avec la création d'un troisième grade, la classe exceptionnelle. Un professeur des écoles pourra ainsi terminer sa carrière hors-échelle A, soit une rémunération de base comprise entre 50 000 euros et 54 600 euros bruts par an. Sur l'ensemble d'une carrière terminée à ce niveau, un enseignant aura perçu entre 45 000 et 60 000 euros bruts de plus qu'avant la réforme. Enfin, s'agissant des professeurs des écoles, le nombre des promotions à la hors-classe augmente progressivement dans un objectif de convergence progressive avec le second degré. Le taux est ainsi fixé à 13,2 % au titre de l'année 2018 et sera fixé à 15,1 % au titre de l'année 2019. A titre de comparaison, le taux de promotion des professeurs du second degré s'élève à 17 % pour le triennal 2018-2020. Cet effort de convergence contribue à la fois à réduire les écarts de rémunération moyenne et à l'attractivité du corps en améliorant les perspectives de déroulement de carrière. Cette amélioration de l'attractivité des professions enseignantes est également visible dans les données du

concours de recrutement des professeurs des écoles. Si entre 2006 et 2016 le nombre de présents baisse de 40 %, avec un taux d'attractivité (présents par poste) qui se stabilise à 2,6, on observe une augmentation de ce ratio avec 2,8 présents pour un poste à la session 2018 (+0,2 par rapport à 2016). Le nombre d'inscrits est en augmentation de près de 7 % entre les sessions 2016 et 2018.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Causse](#)

Circonscription : Landes (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9183

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : [Éducation nationale](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 juin 2018](#), page 4913

Réponse publiée au JO le : [19 février 2019](#), page 1664